

	Questionnaire d'identification des dangers pour la maternité	DOC-4
		Version 2.1 13.03.25

1. But

Ce questionnaire permet aux collaboratrices, à leur hiérarchie et au service de santé au travail d'identifier les dangers pour la maternité d'un poste de travail ou d'une activité.

Il ne remplace pas l'analyse de risque à faire réaliser par un-e spécialiste en santé au travail afin de définir les mesures de protection appropriées.

2. Synthèse de l'identification des dangers

Unité / service	
Description du poste de travail ou de l'activité	
Présomption de danger selon la liste de contrôle ci-après. (Si au moins un « OUI » ou un « Doute »)	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI
Identification des dangers réalisée par : Date et signature(s)	

3. Questionnaire

Bases légales	Cochez la réponse correspondante pour chaque point	OUI	NON	Doute	Remarques
Art. 7 OProMa	Déplacement de charges lourdes				
	1. Le poste implique-t-il de déplacer des charges de plus de 5 kg ? Y compris tout effort correspondant à un déplacement de plus de 5 kg (tirer, pousser, actionner, etc.)				
	2. Le poste implique-t-il de déplacer des charges de plus de 10 kg ? Y compris tout effort correspondant à un déplacement de plus de 10 kg. (tirer, pousser, actionner, etc.)				
Art. 8 OProMa	Travaux exposant au froid, à la chaleur ou à l'humidité				
	3. Le poste implique-t-il une exposition à des températures supérieures à 28°C				
	4. Le poste implique-t-il une exposition à des températures inférieures à 15°C				
	5. Le poste implique-t-il une exposition à des températures inférieures à 10°C				
	6. Le poste implique-t-il une exposition à des températures inférieures à -5°C				
	7. Le poste implique-t-il une exposition à des taux d'humidité importants / pénibles ?				
Art. 9 OProMa	Mouvements et postures engendrant une fatigue précoce				
	8. Le poste implique-t-il une exposition à des chocs, secousses, vibrations, du travail en hauteur, un risque de chute ou de violence physique ?				
	9. Le poste nécessite-t-il de s'accroupir / se plier / se baisser / se pencher / s'étirer de manière répétée ?				
	10. Le poste de travail implique-t-il de travailler debout ou de marcher sans possibilité de s'asseoir ?				
	11. Le poste de travail implique-t-il de rester statique, peu de liberté de mouvement ?				

Bases légales	Cochez la réponse correspondante pour chaque point	OUI	NON	Doute	Remarques	
Art. 10 OProMa	Micro-organismes					
	12.	Le poste de travail implique-t-il un contact avec des patients/enfants malades ?				
	13.	Le poste de travail implique-t-il un contact avec des animaux vivants ou morts ? (y. compris viande, poisson, produits laitiers)				
	14.	Le poste de travail implique-t-il des activités avec des échantillons humains ?				
	15.	Le poste de travail implique-t-il des activités avec des échantillons animaux ?				
	16.	Le poste de travail implique-t-il des activités avec des échantillons de terre, sol, eau, déchets, etc. ?				
	17.	Le poste de travail implique-t-il des activités en laboratoire de niveau de sécurité biologique P2/BSL2 ?				
	18.	Le poste de travail implique-t-il des activités en laboratoire de niveau de sécurité biologique P3/BSL3 ?				
19.	Le poste de travail implique-t-il des activités en laboratoire de niveau de sécurité biologique P4/BSL4 ?					
Art. 11 OProMa	Activités exposant au bruit					
	20.	Le poste de travail implique-t-il des activités dans un environnement de travail très bruyant et susceptible de dépasser les 85 décibels ?				
	21.	Le poste de travail implique-t-il des activités exposant à des infrasons ou des ultrasons?				
Art. 12 OProMa	Activités exposant aux effets de radiations ionisantes et non ionisantes					
	22.	Le poste de travail implique-t-il des activités exposant à des rayonnements ionisants (rayons X, source radioactive scellée, etc.)?				
	23.	Le poste de travail implique-t-il des activités exposant à des sources radioactives ouvertes (dispersion possible) ?				
	23.	Le poste de travail implique-t-il des activités exposant des champs électromagnétiques forts ? (Induction, RMN, IRM, appareils électriques très puissants, stations transformatrices, soudure à haute fréquence, etc.)				

Bases légales	Cochez la réponse correspondante pour chaque point	OUI	NON	Doute	Remarques	
Art. 13 OProMa	Activités exposant aux effets de substances chimiques dangereuses					
	22.	Le poste de travail implique-t-il de manipuler des substances dangereuses ? P. ex: produits chimiques, produits de nettoyages, cosmétiques, teintures, peintures, bonbonnes / distribution de gaz, médicaments injectables, matières premières, objets contenant des substances nocives, etc.?				
	23	Le poste de travail implique-t-il d'entrer dans des locaux où de telles substances sont stockées ou manipulées ?				
	24	Le poste de travail implique-t-il une exposition à du tabagisme passif ?				
Art. 14 OProMa	Systèmes d'organisation du temps de travail contraignants					
	25.	Le poste de travail implique-t-il de travailler entre 20h et 6h ?				
	26	Le poste de travail implique-t-il de travailler en équipe (plusieurs groupes de travailleurs se relaient au même poste de travail) ?				
	27	Des heures supplémentaires sont-elles parfois effectuées par rapport à ce qui est prévu sur le contrat de travail ?				
	28	Le poste de travail implique-t-il de travailler plus de 9 heures par jour ?				
Art. 15 OProMa	Travail à la pièce ou cadencé					
	31.	Le poste de travail implique-t-il d'effectuer du travail à la pièce/tâche ?				
	32	Le poste de travail implique-t-il d'effectuer du travail dont la cadence est imposée cadencé par une machine ou une installation technique ?				

Bases légales	Cochez la réponse correspondante pour chaque point	OUI	NON	Doute	Remarques
Art. 16 OProMa	Interdictions d'affectations particulières				
	33.				
	34.				
	35.				
Art. 64, al. 1 OLT1	Autres tâches jugées pénibles par la collaboratrice				
	36.				
Autres	37.				
	38.				
	39.				
	40.				